



Password : D98H6I



VOIE ELECTRONIQUE  
Région de Bruxelles-Capitale  
Nos réf. :  
22/11/2024/BE/AUT/1.962.524/BWI/nma/

SERVICE D'INCENDIE ET D'AIDE  
MEDICALE URGENTE DE  
BRUXELLES-CAPITALE  
Madame Cécile Baudon  
Avenue de l'Héliport 15  
1000 BRUXELLES  
Email:cecile.baudon@firebru.brussels

**Coordonnées à BE :**

Dossier traité par : le service Autorisation  
N° de dossier : [MIC/2/2024/1962524]  
Votre contact : Martinez Nicolas - Gestionnaire de permis d'environnement  
Tél: 02/435.48.15  
E-mail: nmartinez@environnement.brussels

**Coordonnées du demandeur :**

SERVICE D'INCENDIE ET D'AIDE MEDICALE URGENTE DE BRUXELLES-CAPITALE  
Avenue de l'Héliport 15 - 1000 BRUXELLES

**Lieu d'exploitation : Chaussée de Mons 627 à 1070 Anderlecht**

**Coordonnées du permis de base : 1.785.912**

**Demande de modification de permis ayant pour objet : Mise hors service et neutralisation de la station-service (réservoir de diesel de 10.000 L)**

Madame,

Après examen de votre demande de transformations et compte tenu de l'impact réduit des transformations à régulariser, nous estimons que celles-ci ne nécessitent pas l'introduction d'une nouvelle demande de permis d'environnement.

En effet, la station-service étant inutilisée, elle a été mise hors service et neutralisée dans les règles de l'art. Une société a procédé au nettoyage et à la neutralisation de la citerne. Ces déchets dangereux ont ensuite été évacués par un collecteur de déchets dangereux agréé en Région de Bruxelles-Capitale. Cette cessation a fait l'objet d'une reconnaissance de l'état du sol approuvée par Bruxelles Environnement (dossier sol 2002/0085/01). La rubrique 88-3B, de classe 2 est ainsi supprimée du permis d'environnement.

En conclusion, les changements apportés sont positifs pour l'environnement et la sécurité du public.

**Nous prenons dès lors acte des transformations reprises sous rubrique et de leurs caractéristiques décrites dans votre demande et joignons ces informations à votre dossier.**

**Toutes les installations dorénavant autorisées sont reprises dans le tableau ci-dessous :**

| N° de rubrique | Installation  | Puissance, capacité, quantité   | Classe |
|----------------|---|---|--------|
| 12-A           | Zone de car-wash  | Lavage manuel   | 2      |
| 40-A           | Chaudière au gaz  | 740 kW  | 3      |
| 68-A           | Parkings : couvert et à l'air libre   | Total : 27 emplacements<br>- Couvert : 10 emplacements<br>- Air libre : 17 emplacements | 2      |
| 88-2A          | Dépôt de liquide lave-glace et désinfectant (point d'éclair compris entre 21°C et 55°C) | 125 litres  | 3      |
| 121-A          | Produits dangereux autre qu'uniement nocifs/inflammables/irritants                      | 115 kg  | 3      |

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL



Les installations doivent être conformes au plan du réservoir diesel neutralisé cacheté en date du 07/11/2024.

La date d'échéance de la présente décision est la même que celle de votre permis d'environnement de base.

Nous vous rappelons qu'en cas de désaccord avec cette décision, un recours est ouvert à tout intéressé auprès du Collège d'Environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Vous disposez d'un délai de trente jours à dater de la présente notification pour l'introduire par lettre recommandée.

Vous devez procéder, dans les quinze jours de la réception de la présente, à l'affichage d'un avis mentionnant l'existence de la décision qui a été rendue suite à votre demande, sur l'immeuble abritant les installations et à proximité, en un endroit visible depuis la voie publique.

**A défaut de quoi, vous ne pourrez pas procéder aux transformations envisagées.**

L'affichage doit être maintenu en parfait état de visibilité et de lisibilité pendant une durée de quinze jours. Pour vous aider à le réaliser, nous avons annexé à ce courrier un exemplaire de l'affiche composée d'un jeu de 4 feuilles de format A4. La date de la décision à indiquer sur les affiches est celle de ce présent courrier.

**Vous êtes tenu de prendre contact avec le service environnement de l'administration communale du lieu d'exploitation (02/558.08.48) afin de compléter l'affiche et de convenir de la date d'affichage et des modalités en vigueur.**

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de notre considération.



Digitaal ondertekend door  
Barbara Dewulf  
2 december 2024 10:33

Barbara DEWULF  
Directrice générale adjointe

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles  
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11  
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels  
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel  
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11  
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels  
Ondernemingsnr. 0236.916.956



# AVIS

Application de l'article 87 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

La modification du permis d'environnement de référence 1.785.912 octroyé au SERVICE D'INCENDIE ET D'AIDE MEDICALE URGENTE DE BRUXELLES-CAPITALE - Avenue de l'Héliport 15 à 1000 BRUXELLES a été **accordée** par Bruxelles Environnement - BE le ..../12/2024 pour des installations situées à :

**Chaussée de Mons 627 - 1070 Anderlecht**

Référence BE : 1.962.524

Nature de l'activité : **Caserne**

**La modification vise : Mise hors service et neutralisation de la station-service (réservoir de diesel de 10.000 L)**

Le dossier peut être consulté auprès de l'administration communale pendant la période d'affichage, selon les modalités suivantes : .....

Un recours contre la présente décision est ouvert à tout membre du public concerné auprès du Collège d'environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Le recours doit être introduit par lettre recommandée à la poste dans les 30 jours après l'affichage, soit au plus tard le .....

*(date de fin de l'affichage + 30 jours)*

L'introduction du recours donne lieu au paiement d'un droit de dossier de 125 Euro. Un récépissé de paiement au compte BE51 0912 3109 6162 du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale doit être joint à la lettre d'introduction.

Le présent avis est affiché du ..... au ..... *(durée d'affichage : 15 jours)*

par *(Nom, prénom)* :

Signature :

# BERICHT

Toepassing van artikel 87 van de ordonnantie van 5 juni 1997 betreffende de milieuvergunningen

De wijziging van de milieuvergunning met referentie 1.785.912 toegekend aan de BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE DIENST VOOR BRANDWEER EN DRINGENDE MEDISCHE HULP - Heilhavenlaan 15 te 1000 BRUSSEL werd door Leefmilieu Brussel - BIM **toegekend** op ..../**12/2024** voor de uitbating gelegen :

**Bergense Steenweg 627 - 1070 Anderlecht**

N° BIM: 1.962.524

Aard van de activiteit : **Kazerne**

**De wijziging beoogt : Buitengebruikstelling en neutralisatie van het tankstation (10.000 L dieseltank)**

Het dossier ligt ter inzage bij het gemeentebestuur tijdens de periode van de aanplakking, als volgt : .....

Een beroep tegen onderhavige beslissing kan worden ingediend bij het Milieucollege - gebouw Arcadia, Kunstberg, 10-13 te 1000 Brussel door elk lid van het betrokken publiek. Het beroep dient per aangetekende brief bij de post te worden ingediend binnen dertig dagen na de aanplakking, vanaf dat het onderhavig bericht wordt uitgehangen, hetzij uiterlijk op .....

*(datum van het einde van de aanplakking + 30 dagen)*

De indiening van het bezwaar geeft aanleiding tot de betaling van een dossierrecht van 125 Euro. Een bewijs van de betaling op rekeningnummer BE51 0912 3109 6162 van het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijke Gewest dient te worden gevoegd bij de brief, waarmee het bezwaar wordt ingediend.

Onderhavig bericht wordt uitgehangen van ..... tot..... *(tijdsduur van de aanplakking: 15 dagen)*  
door *(naam + voornaam)*:

Handtekening: